

Le lavage des vitres extérieures : une situation préoccupante

Esther Nicole
Technicienne en prévention - Service de SST
esther_nicole@ssss.gouv.qc.ca
CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable



René Paris
Chef du Service hygiène et salubrité
rene_paris@ssss.gouv.qc.ca
CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable

UN EMPLOYÉ QUI EFFECTUE NORMALEMENT CETTE TÂCHE, NOUS A INFORMÉS DU RISQUE DE CHUTE LORS DU LAVAGE DES VITRES EXTÉRIEURES DE L'HÔTEL-DIEU-D'ARTHABASKA, UN BÂTIMENT DE NEUF ÉTAGES.

Lors d'une rencontre du CPSST, il a été décidé d'informer le personnel de ne plus nettoyer les vitres jusqu'à ce que des moyens de prévention soient mis en place. De là, plusieurs intervenants ont été mobilisés dont les membres du CPSST (Annie Moreau, vice-présidente CSN, et René Paris, coauteur de cet article), de même que l'ASSTSAS.

Caractéristiques de la tâche

Les fenêtres extérieures sont lavées une fois par année par les employés du Service d'hygiène et salubrité. Environ 20 employés sont affectés à cette tâche et chacun lave les vitres extérieures de l'étage dont il est responsable. Le lavage se fait à partir des locaux de l'établissement, car les vitres s'ouvrent de l'intérieur.

Pour laver les vitres extérieures, l'employé montait sur un comptoir ou directement sur la tablette de la fenêtre, déverrouillait le cadran sans dégager les vis et ouvrait la fenêtre vers l'intérieur. Évidemment, les dangers de chute vers l'extérieur étaient présents, de même qu'un risque important d'accident grave.

Règles de sécurité et moyens de prévention

En considérant les règles émises par le Code de sécurité pour les travaux de construction qui correspondent aussi aux exigences du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) (**encadré 1**), l'ASSTSAS a d'abord proposé deux solutions qui n'ont pas été retenues. Un système d'ancrage et de harnais de sécurité a été écarté en raison des coûts et de la complexité du déploiement, de même qu'un escalier-escabeau roulant, car il créait de l'encombrement à la fois dans les chambres et dans les corridors de l'hôpital.

La recherche d'une méthode de travail sécuritaire s'est poursuivie avec le soutien de l'ASSTSAS. René Paris a alors proposé l'essai d'une machine à vapeur sèche (*Vapore* distribuée par VPR Impex) équipée d'accessoires pour nettoyer les vitres. Cet équipement, don de la Fondation de l'Ermitage, est déjà utilisé pour les fauteuils roulants des centres d'hébergement du secteur Arthabaska.

Des simulations avec Maryse Michaud, préposée en hygiène et salubrité, ont permis de planifier une séquence de travail sécuritaire pour nettoyer l'extérieur des vitres (**encadré 2**). En effet, avec l'utilisation de la machine à vapeur, on évite la proximité du vide : l'ouverture et le lavage de la vitre s'effectuent lorsque le travailleur a les pieds bien au sol et qu'il est éloigné du vide par la tablette et le bas du mur de la fenêtre. Le risque de chute, bien que présent, demeure acceptable.

1. CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (ART. 2.9.1) (EXIGENCES DU RSST)

« Lorsqu'un travailleur est exposé à une chute de plus de trois mètres, une ou plusieurs des mesures suivantes doivent être prises par l'employeur pour assurer la sécurité du travailleur :

- 1° modifier la position de travail du travailleur de manière à ce que celui-ci exécute son travail à partir du sol ou d'une autre surface où il n'y a aucun risque de chute ;
- 2° installer un garde-corps ou un système qui, en limitant les déplacements du travailleur, fait en sorte que celui-ci cesse d'être exposé à une chute ;
- 3° utiliser un moyen ou un équipement de protection collectif, tel un filet de sécurité ;
- 4° s'assurer que le travailleur porte, à l'occasion de son travail, un harnais de sécurité conforme à l'article 2.10.12 ;
- 5° utiliser un autre moyen qui assure une sécurité équivalente au travailleur. »

Il a été décidé d'informer le personnel de ne plus nettoyer les vitres jusqu'à ce que des moyens de prévention soient mis en place.

Par ailleurs, l'essai a montré certaines postures contraignantes. Toutefois, le lavage de l'extérieur des vitres s'effectue seulement une fois par année. Il faut donc éviter de concentrer la tâche sur une seule personne durant un même quart de travail. Les facteurs de risque de troubles musculosquelettiques peuvent alors être contrôlés.

Prévenir les chutes en hauteur

La participation des diverses personnes concernées par la démarche nous a permis d'analyser le risque lors du lavage des fenêtres et d'évaluer divers moyens pour prévenir les chutes en hauteur.

La révision des méthodes de travail, l'utilisation de la machine à vapeur sèche et de ses accessoires, l'organisation de formations pour le personnel et la réduction de la fréquence d'exposition des personnes à cette tâche, autant d'actions qui permettent de conclure que les risques de chute vers l'extérieur et ceux liés aux troubles musculosquelettiques sont contrôlés. D'ici l'acquisition de l'appareil à vapeur, le lavage des vitres s'effectuera selon cette méthode, mais avec un équipement manuel. ■

2. MÉTHODE DE TRAVAIL SÉCURITAIRE

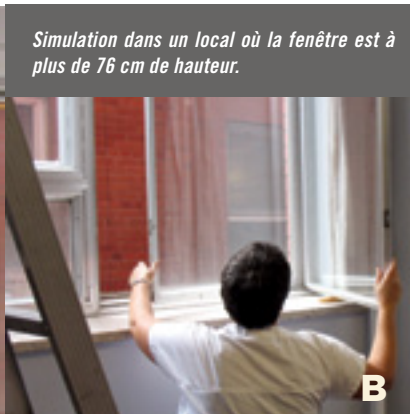
DÉVERROUILLER LA VITRE

Le travailleur ouvre la vitre en deux opérations. Il monte dans l'escabeau et déverrouille les vis du haut de la fenêtre (A) ; il redescend et, une fois les pieds au sol, il déverrouille les vis du bas et ouvre la fenêtre (B).

À l'essai, cette méthode montre qu'il n'y a pas d'accès vers le vide. L'ouverture de la vitre extérieure se fait uniquement lorsque le travailleur a les pieds sur le plancher. Il est éloigné du vide par la tablette de la fenêtre (38 cm de profondeur) et le bas du mur (76 cm de hauteur) qui agissent comme garde-corps, ce qui contribue efficacement à éviter les chutes en hauteur.



A



B



C

Simulation dans un local où la fenêtre est à plus de 76 cm de hauteur.



Les fenêtres comprennent trois sections : une petite qui bascule vers l'intérieur, une grande qui s'ouvre de côté et une autre fixe. Elles disposent d'une tablette de 38 cm de profondeur à la base. Pour ouvrir la section fixe, il faut déverrouiller six à neuf vis. Les fenêtres se trouvent généralement à près de 76 cm du plancher.

LAVER LA VITRE

Le travailleur, les pieds au sol, se place devant la fenêtre. Un long boyau rigide muni d'une raclette permet de rejoindre la partie supérieure de la vitre (C). Il n'est pas nécessaire d'appliquer une force sur le boyau, car l'action de l'aspirateur aide la raclette à demeurer en appui sur la vitre. Cette technique peut également s'effectuer avec une raclette et un bandeau de nettoyage en microfibre fixés sur un manche télescopique.